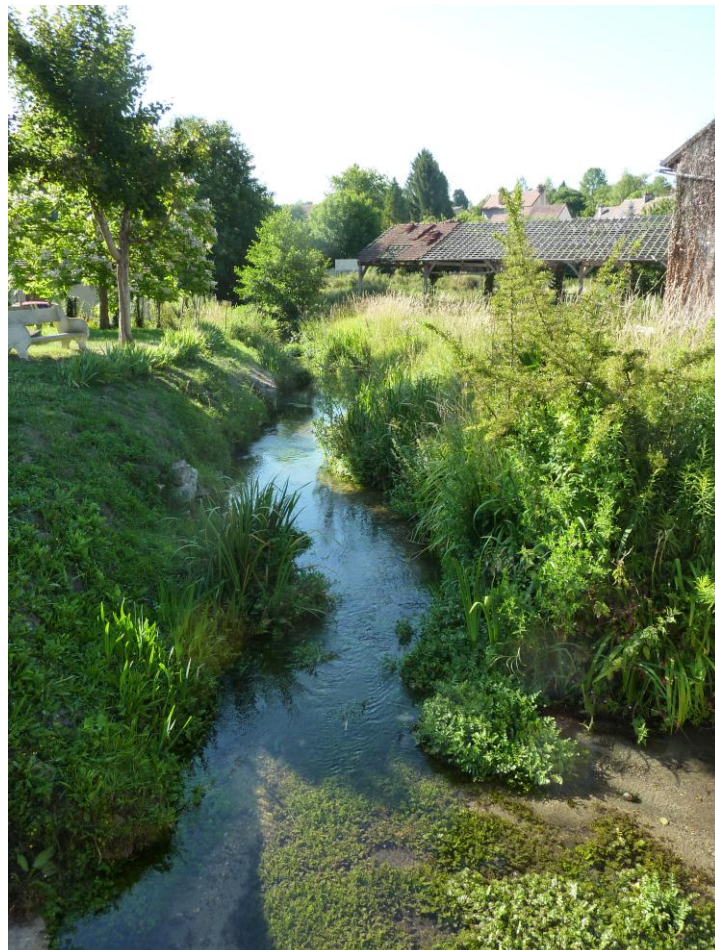


Restauration des trames écologiques sur le bassin versant de la Montcient

Présentation du projet



1.Contexte

Les principaux enjeux en terme de maintien et restauration des trames écologiques dans le Vexin français portent sur les milieux humides et aquatiques d'une part et sur les milieux herbacés ouverts, prairies et pelouses sèches, d'autre part.

Ces deux grands ensembles de trames ont été mis en évidence à travers la cartographie des Atlas du patrimoine naturel réalisée par le Parc à l'échelle communale. Ils sont à maintenir et à restaurer sur l'ensemble du Vexin, en particulier sur les bassins versants des 6 rivières qui entaillent le plateau agricole, et également dans les secteurs de transition entre le plateau et les franges urbaines.

Le Parc mène déjà depuis sa création de nombreuses actions visant à maintenir et restaurer les trames écologiques sur l'ensemble de son territoire :

- actions liées à la connaissance du patrimoine, permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité, les trames et sous-trames par thématiques, les espèces d'intérêt patrimonial et celles qui caractérisent l'état de la biodiversité,
- actions permettant de préserver les espaces, via le travail sur les PLU et l'utilisation de l'article L121 1-5-7 du code de l'urbanisme, ou via la politique des Espaces naturels départementaux,
- actions permettant de restaurer et gérer ces espaces, qu'il s'agisse de recherche de financements et/ou d'accompagnement technique pour mener à bien les travaux sur les milieux naturels,
- actions de sensibilisation des acteurs locaux à travers la réalisation de formations, l'édition de supports techniques, l'organisation de visites et d'échanges d'expériences.

Néanmoins, le projet mené sur le bassin versant de la Montcient va permettre, pour la première fois, de mener de front l'ensemble de ces actions sur un territoire ciblé comme « pilote », en s'appuyant sur une dynamique locale d'acteurs.

Le projet, porté par le SMIGERMA avec le soutien du Parc, s'inscrit dans le cadre d'une action pilote expérimentale, répondant à la fois aux enjeux du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et aux objectifs du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Ce programme, s'il s'avère concluant, pourrait être reproduit ensuite sur d'autres secteurs du Vexin, voire, sur d'autres territoires.

Le projet sur le bassin versant de la Montcient

Présent en majeure partie dans le Parc naturel régional du Vexin français, le bassin versant de la Montcient se partage entre les départements du Val-d'Oise et des Yvelines.

Une animation a été mise en place sur ce territoire par le Parc depuis plusieurs années afin de dynamiser et coordonner tous les acteurs notamment pour la gestion de l'eau à l'échelle de ce bassin versant, avec un objectif initial de signature de contrat de bassin, dispositif porté financièrement principalement par la Région et l'Agence de l'eau.

Un certain nombre d'actions a déjà été mené avec les élus locaux. Parmi celles-ci, un projet de lutte contre les inondations sur la tête de bassin versant de la Bernon (affluent de la Montcient) a été engagé par le Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissellement de la Montcient et de ses Affluents (SMIGERMA) et un programme d'aménagement afin de maîtriser les eaux de ruissellement et endiguer les inondations a été finalisé en 2011, financé par le Conseil Général des Yvelines.

En parallèle, 7 communes faisant partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Montalet (SIAEP) ont lancé une démarche en avril 2012 afin de passer la gestion de leurs espaces communaux en gestion différenciée avec un objectif « zéro phyto ». Et au printemps 2013, d'autres communes du bassin versant projettent de rentrer dans la même dynamique, notamment à travers la Communauté de communes Vexin Seine.

Un état des lieux des trames écologiques sur le bassin versant a été réalisé par le Parc, s'appuyant à la fois

sur les documents produits à l'échelle régionale (SRCE), à l'échelle du Parc (appel à projets trame verte et bleue mené avec l'ensemble des parcs franciliens) et à l'échelle locale, très fine, sur les « Atlas communaux du patrimoine naturel », 8 communes du bassin versant sur 13 bénéficiant aujourd'hui d'une cartographie de ce type à l'échelle du 10 000^{ème}. Cet état des lieux fait ressortir l'importance pour le bassin versant de la préservation de la trame herbacée, prairie, friche herbacée, pelouse calcaire et celle, non moins importante, du réseau de « zones humides », qu'il s'agisse de toute petite zone de source, de mare, ou d'espace de plus grande superficie.

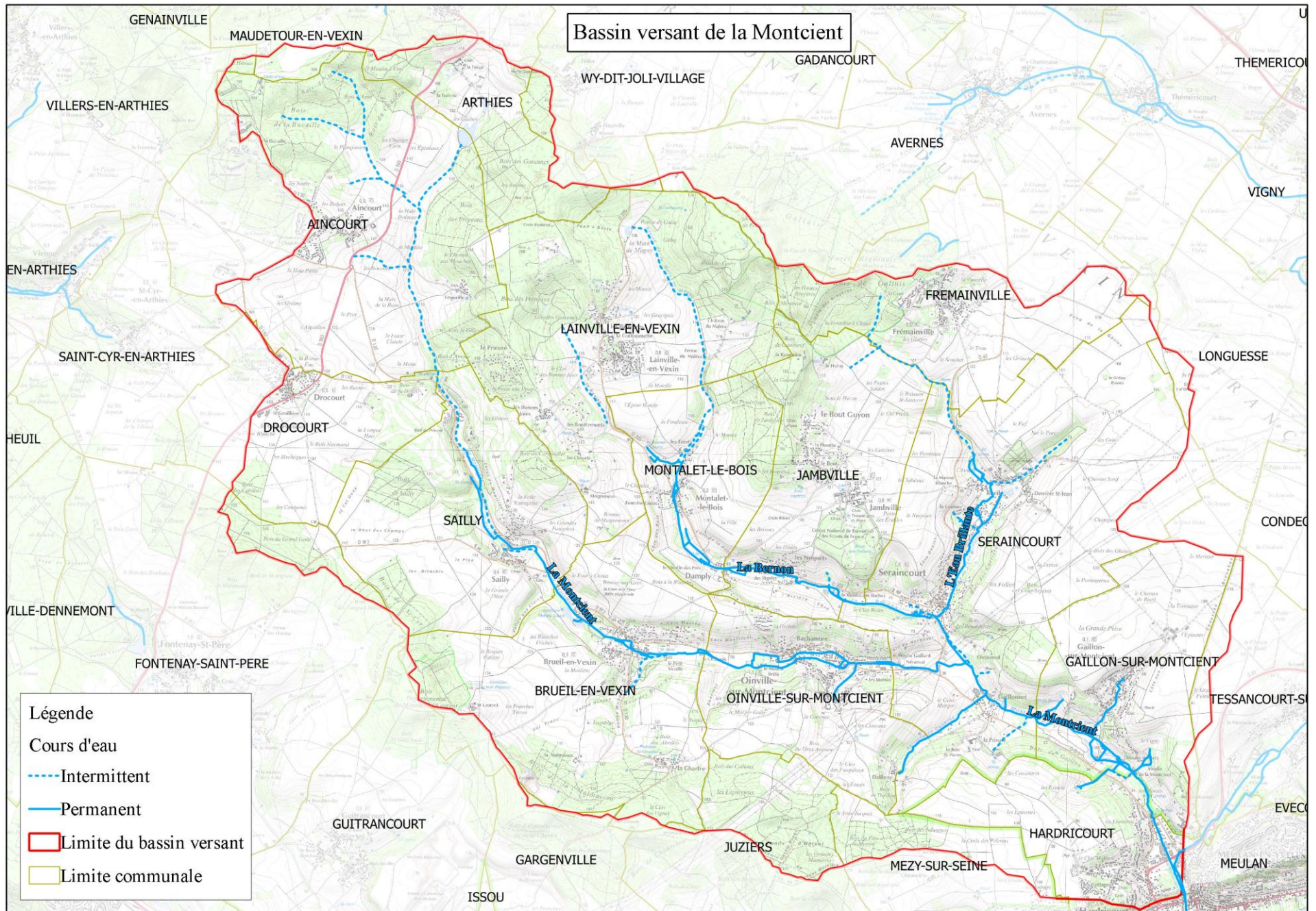
Enfin, le maintien d'une trame éco-paysagère de haies, bosquets, arbres isolés, jardins, constituant souvent une « ceinture verte » autour des villages et en transition avec la plaine agricole, paraît indispensable.

Trois communes du bassin versant finalisent leur PLU courant 2013 (Seraincourt, Gaillon-sur-Montcient et Montalet-le-Bois), avec l'appui technique du Parc pour les questions d'urbanisme et environnement. Dans ce cadre, des expérimentations en matière de zonage et/ou de rédaction dans le règlement pourront utilement être valorisées pour inciter les autres communes du bassin à les mettre en œuvre.

Aujourd'hui, il ressort une réelle volonté locale pour réaliser des actions pour la reconquête écologique des milieux de ce bassin versant, territoire de rivières à truite où l'Écrevisse à pieds blancs est encore présente, et de boisements humides où Crapaud commun, Grenouille agile et Grenouille rousse viennent se reproduire dans un des plus importants site du Vexin français.

Les chapitres qui suivent décrivent de manière plus détaillée la nature des actions à mener dans le cadre de ce projet.

- Actions liées à la connaissance du patrimoine, permettant d'identifier les réservoirs de biodiversité, les trames et sous-trames par thématiques, les espèces d'intérêt patrimonial et celles qui caractérisent l'état de la biodiversité,
- Actions permettant de préserver les espaces, via le travail sur les PLU et l'utilisation de l'article L121 1-5-7 du code de l'urbanisme, ou via la politique des Espaces naturels départementaux,
- Actions permettant de restaurer et gérer ces espaces, qu'il s'agisse de recherche de financements et/ou d'accompagnement technique pour mener à bien les travaux sur les milieux naturels,
- Actions de sensibilisation des acteurs locaux à travers la réalisation de formations, l'édition de supports techniques, l'organisation de visites et d'échanges d'expériences



2. Liste des communes

Noms des communes	Code INSEE
Aincourt	95 008
Brueil-en-Vexin	78 113
Drocourt	78 202
Frémainville	95 253
Gaillon-sur-Montcient	78 261
Hardricourt	78 299
Jambville	78 317
Lainville-en-Vexin	78 329
Meulan	78 401
Montalet-le-Bois	78 416
Oinville-sur-Montcient	78 460
Sailly	78 536
Seraincourt	95 592

Au total, le bassin versant de la Montcient s'étend sur une superficie moyenne de 7130 ha.

3. Les enjeux et objectifs du projet

L'état des lieux du bassin versant de la Montcient et de ses affluents a permis de définir des objectifs satisfaisant les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Reconquérir de la qualité de l'eau ;
- Enjeu 2 : Préservation – restauration des cours d'eau et des milieux humides associés ;
- Enjeu 3 : Maintien et restauration des fonctionnalités des trames vertes ;
- Enjeu 4 : Coordination, suivi et évaluations des actions.

3.1 Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

•Pollutions liées aux activités

► **Entreprises** : Tout un réseau de petites entreprises sont présentes dans le secteur de la Montcient. Celles-ci doivent être informées et accompagnées, en fonction de leur type d'activité pour réduire les risques de pollution liés aux activités.

Le Parc naturel régional du Vexin français, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val-d'Oise, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Val-d'Oise et Yvelines ainsi qu'Yvelines tourisme a lancé pour 2013 l'opération « Eco-défis ». Cette démarche permet aux artisans, commerçants et professionnels du tourisme et des loisirs de s'engager en faveur de l'environnement en remplissant des défis sur différentes thématiques dont l'eau. Le défi « Eau » vise à améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions liées aux activités par des actions de réductions et récupération d'eau, de séparation des rejets ou encore de traitement des rejets. Cette opération lancée sur tout le territoire du Parc et donc le bassin versant de la Montcient devrait être réitérée tous les deux ans. Les autres années, l'opération « Eco-trophées », lancée déjà en 2010 sera menée par le Parc, en partenariat avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et de l'Industrie du Val-d'Oise et des Yvelines, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, l'Arene et l'AESN. Cette opération permet de récompenser et valoriser les entreprises du territoire ayant mené une démarche exemplaire, conciliant développement économique et développement durable. Les catégories d'entreprises ciblées sont les suivantes : entreprises artisanales, commerciales et de service de moins de 10 salariés, PME/PMI de plus de 10 salariés, agriculteurs et prestataires touristiques et de loisirs.

► **Agriculture** : les cultures couvrent 48 % du territoire et sont principalement à l'origine de pollution des eaux superficielles et souterraines par les nitrates et les phytosanitaires.

Quelques agriculteurs du secteur de la Montcient ont déjà engagé des marges de progrès, de manière individuelle ou via le programme PRAIRIE mené par le Parc. Par ailleurs, un programme de recherche-action mené en partenariat avec l'INRA et l'ensemble des acteurs agricoles sur tout le Parc démarre en 2013 et pourra impliquer des agriculteurs de ce secteur.

► **Espaces communaux** : les 7 communes du SIAEP de la région de Montalet ont commencé début 2012 un travail pour le passage de la gestion de leurs espaces communaux en gestion différenciée.

Les autres communes du territoire ont la volonté d'être dans une démarche de progrès.

► **Espaces privés** : les particuliers ne respectent pas toujours la « zone non traitée » réglementaire et contribuent ainsi de manière importante à la pollution des eaux superficielles et indirectement des eaux souterraines.

De nombreux plans d'eau jalonnent les fonds de vallées. De tailles variées, ce sont majoritairement des étangs d'agrément ou destinés à la pêche. Ils participent à la dégradation de la qualité des cours d'eau.

Trois golfs sont présents sur le bassin versant et les trois ont recours aux produits phytosanitaires.

Actions envisagées :

- Sensibilisation auprès de tous ces acteurs ;
- Sensibilisation auprès des entreprises au travers des opérations « Eco-défis » et « Eco-trophées » ;
- Accompagnement des communes et intercommunalités pour la mise en place de la gestion différenciée « objectif zéro phyto » des espaces communaux ;
- Déconnexion des plans d'eau ayant un impact négatif et direct sur les cours d'eau.

3.2 Enjeu 2 : Préserver et restaurer les cours d'eau et milieux associés (trame bleue)

► Le diagnostic a permis de mettre en évidence les potentialités écologiques du bassin versant de la Montcient, indiquées par la présence d'Écrevisses à pattes blanches ainsi que la concentration d'amphibiens tels que la Grenouille rousse, la Grenouille agile ou encore le Crapaud commun vivant dans les bois en tête de bassin de ce territoire qui représentent un des sites de reproduction les plus importants du Parc naturel régional du Vexin français. Cependant, la Montcient et ses affluents ont subi de nombreuses modifications d'origine anthropique, notamment pour l'implantation des 22 moulins sur le bassin versant, ce qui a fortement affecté la morphologie et le fonctionnement de l'hydrosystème. En effet, ce territoire a subi de nombreuses interventions de curage, recalibrage, reprofilage, chenalisation du lit, drainage et remblaiement des zones humides ce qui a banalisé les habitats aquatiques sur une grande partie des linéaires.

► L'état des lieux a mis en évidence deux sites prioritaires où la remise en fond de vallée avec la restauration d'un lit méandrique est envisageable (2 km sur la Montcient et 0,8 km sur la Bernon). Ces actions dépendront des conclusions de l'étude de décloisonnement.

► La source de la Montcient, la confluence avec la Seine ainsi qu'un bras secondaire sur la commune de Sailly sont busés. Ces sites feront l'objet d'un projet de réouverture. D'autant plus que la source de la Montcient est un site où est suspectée la présence d'Écrevisses à pattes blanches (présence avérée dans l'Eau brillante).

► Les milieux annexes tels que les mares ou les zones humides sont souvent en mauvais état sur le territoire. Ces milieux, faisant parties des trames bleues ont pourtant un rôle écologique majeur. Ils ont aussi un rôle tampon dans la lutte contre les inondations. Les bois en tête de ce bassin versant abritent une population importante d'amphibiens. Les mares forestières sont peu nombreuses. La mare de Magny est une des mares les plus sollicitées lors de la période de reproduction. Présente à l'orée du bois des Garennes en bordure la RD205, les amphibiens doivent malheureusement traverser cette route départementale afin d'atteindre cette mare.

► Certaines pâtures en bordure des cours d'eau ne possèdent pas de clôture, ce qui peut induire une pollution par les animaux venant directement s'abreuver dans le cours d'eau. Cela représente un linéaire total de 1,4 km.

► Certains secteurs sont totalement dépourvus de ripisylve. Sur les autres secteurs, la ripisylve existante n'est pas suffisamment caractérisée, hormis les boisements riverains humides constitués d'aulnes et frênes. Les passages en zone urbaine sont généralement composés d'une ripisylve ornementale. Le diagnostic a souligné un important déficit d'entretien. Un kilomètre de peupliers en sommet de berges a été recensé. De plus, de nombreux foyers d'espèces invasives, exclusivement de berge, ont été inventoriés. La végétation aquatique est très pauvre, tant pour sa rareté que pour sa variété d'espèces rencontrées. Près de 3 km de berges à nu ont été ciblés pour reconstituer une ripisylve. La plantation ne sera pas systématique, parfois seule une modification de la pratique qui actuellement empêche la végétation rivulaire de se développer permettra de reconstituer cette ripisylve. De plus, les peupliers en sommet de berges seront abattus et remplacés par des essences plus adaptées. Ces actions vont permettre de restaurer une trame de ripisylve le long du cours d'eau, actuellement peu continue sur ce territoire.

► Sur le plan piscicole, la Montcient est un cours d'eau de 1^{ère} catégorie. Mais les espèces du peuplement théorique de cette catégorie, majoritairement salmonicoles ne sont pas représentées. Les peuplements piscicoles de la Montcient et de ses affluents sont globalement déséquilibrés et peu diversifiés. Les actions de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau devraient concourir à l'amélioration des habitats piscicoles.

Actions envisagées :

- Étude de décloisonnement sur les deux sites prioritaires ;
- Restauration d'un lit méandrique en fond de vallée (2 km sur la Montcient et 0,8 km sur la Bernon), sous réserve des conclusions de l'étude de décloisonnement ;

- Restauration et renaturation de 1050 mètres de berges ;
- Réouverture de sections busées ;
- Préservation et restauration de certaines zones humides par abattage de peupleraies et remise en état des milieux humides, retrait de drains, création de puits de lumières dans une aulnaie ;
- Mise en place de 1,4 km clôtures le long des berges ;
- Aménagement d'abreuvoirs ;
- Reconstitution d'une ripisylve ;
- Abattage de peupliers en sommet de berge ;
- **Restauration d'une mare forestière par réouverture partielle ;**
- **Rétablissement de la continuité interrompue par la RD205 pour les amphibiens ;**
- Lutte contre les espèces invasives ;
- Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau ;
- Suivi de la dynamique des espèces potentiellement envahissantes, animation d'un réseau d'observateurs, information et sensibilisation des acteurs de la rivière.

3.3 Enjeu 3 : Maintenir et restaurer la trame verte sur le bassin versant

•Finaliser la connaissance des trames écologiques :

Actuellement, 8 communes sur 13 bénéficient de cartographies d'Atlas communaux du patrimoine naturel. L'objectif est de compléter ces travaux sur les 3 communes restantes du territoire du Parc (Meulan et Hardricourt étant en dehors du territoire du Parc) et d'établir les cartographies des trames et sous-trames du bassin versant à l'échelle du 10 000^{ème}, mettant ainsi en évidence les ruptures de continuités et milieux patrimoniaux.

Actions envisagées :

- Réalisation des atlas sur les communes de Lainville, Jambville, Frémainville ;
- Établir les cartographies des trames et sous-trames du bassin versant à l'échelle du 10 000^{ème}

Actions à mener par autres type de sous-trames :

•La trame des milieux calcicoles (pelouses et friches) :

► Les versants de la Montcient présentent encore un réseau de milieux calcicoles, (pelouses, jachères, prairies mésophiles, friches arbustives). Toutefois, ce réseau est fortement menacé, soit par l'abandon de toute gestion qui entraîne la colonisation naturelle du milieu par les ligneux, soit par une gestion inadaptée (reboisement, gestion trop intensive...).

Actions envisagées :

- Cartographie de la trame calcicole à partir des données Atlas du Parc et des compléments de terrain nécessaires (cartographie d'habitats et inventaires des espèces au moins végétales) ;
- Mise en évidence des ruptures de continuités et des milieux patrimoniaux ;
- Recensement des propriétaires ;
- Mise en œuvre de mesures de protection, restauration, gestion par l'intermédiaire de divers dispositifs : inscriptions dans les PLU, politiques ENS des départements, acquisitions communales ou intercommunales, conventions avec des propriétaires. Recherche de dispositifs durables de gestion par pâturage extensif.

•La trame herbacée de type « prairiale » et mosaïques agricoles :

► La trame « prairiale » représente une superficie non négligeable, très morcelée, et avec une grande diversité de milieux (prairies fraîches, prairies sèches, friches prairiales, talus herbacés...). On peut distinguer les actions à mener avec le monde agricole, lorsque ces milieux sont encore pâturés et les actions vers d'autres types de public qui rejoindront celles menées sur les coteaux calcaires. Une action spécifique pourrait être menée sur la gestion des dépendances routières.

Actions envisagées :

- Cartographie de la trame « prairiale » à partir des données Atlas du Parc ;
- Identification des milieux patrimoniaux ;
- Mise en œuvre de MAE dans le cadre du programme PRAIRIE mené par le Parc ;
- Mise en œuvre de mesures de protection, restauration, gestion par l'intermédiaire de divers dispositifs : inscriptions dans les PLU, politiques ENS des départements, acquisitions communales ou intercommunales, conventions avec des propriétaires. Recherche de dispositifs durables de gestion par pâturage extensif. Ces mesures seront menées principalement sur les secteurs d'intérêt patrimonial.

•Les vergers, haies bosquets, jardins, ceintures vertes des villages :

► Le maintien de tous ces éléments éco-paysagers participe au fonctionnement de la trame verte. Les actions du Parc déjà menées dans ces domaines seront prioritaires dans ce secteur.

Actions envisagées :

- Cartographie de la trame « éco-paysagère » à partir des données Atlas du Parc, éventuellement complétée par d'autres bases de données ;
- Mise en œuvre de mesures de protection par l'intermédiaire de divers dispositifs : inscriptions dans les PLU, politiques ENS des départements, acquisitions communales ou intercommunales, conventions avec des propriétaires.

•Les boisements et leurs lisières :

► En dehors de son lien avec la trame bleue (mares forestières), cette trame ne sera pas prioritaire dans les actions menées.

Actions envisagées :

- Cartographie de la trame boisée à partir des données Atlas du Parc ;
- Mise en œuvre de mesures de protection et de gestion par l'intermédiaire de divers dispositifs : inscriptions dans les PLU, politiques ENS des départements, acquisitions communales ou intercommunales, conventions avec des propriétaires ;
- Restauration d'une mare forestière par réouverture partielle (action « trame bleue ») ;
- Rétablissement de la continuité interrompue par la RD205 pour les amphibiens (action « trame bleue »).

3.4 Enjeu 4 : Coordination, suivi et évaluations des actions

•Animation du contrat :

► Afin de faire émerger les projets, rédiger les rapports et bilans, conduire les actions de sensibilisation, de communication et de formation des différents acteurs et usagers de l'eau, une animation est prévue tout au long de la mise en œuvre du contrat.

Actions envisagées :

- Animation générale.

•Communication :

► Une communication auprès des acteurs du territoire sur les actions menées sera réalisée tout au long de la mise en œuvre du contrat sous forme de réunions d'informations, visites d'expérimentations, formations, éditions de supports.

Sur ce dernier point, le Parc réalisera un « guide riverain » sous forme de différentes fiches à destination des propriétaires riverains du cours d'eau.

Un support explicatif sur les trames écologiques pourra être diffusé, soit en réalisant un support adapté localement, soit en s'appuyant sur les supports généraux déjà existants.

Actions envisagées :

- Communication auprès des acteurs du territoire sur les actions menées ;

- Réalisation d'un guide riverain à destination des propriétaires riverains du cours d'eau (financement PNRVF) ;

- Réalisation d'un support explicatif sur les trames écologiques ou diffusion d'un support déjà existant adapté au contexte.

•Évaluation des actions :

► Une méthode d'évaluation sera élaborée au démarrage du projet. L'objectif est de pouvoir tester certains dispositifs et d'en tirer des conclusions pour que ce projet puisse servir à d'autres secteurs du Parc ou de la Région Île-de-France.